# CHARTE/REGLES - ASSOCIATION « NORM'AND PROD » 10 JUIN 2019

La charte est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d'accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein de l'association. Elle dresse les moyens, le plan d'action et les modalités de rencontre de ses membres...

Mais c'est également un outil qui peut être exploité vers l'externe : il véhicule les valeurs et les messages professionnels qui crédibilisent l'association.

### 1-Norm'And Prod, c'est quoi?

Norm'And Prod est un « outil » créé pour faire évoluer le champ de manœuvres des groupes, musiciens y étant adhérents !

- Rédiger des contrats.
- Acheter du matériel pour les représentations. (Appartenant bien évidemment à l'association)
- Produire un album, enregistrements.
- Rembourser les frais de déplacements.
- Toutes choses en relations avec l'univers musical.

## 2-But premier

- -Partager de bons moments entre passionnés de musique, de l'instrument, des représentations...une passion !
- -Chaque membre doit avoir un rôle au sein de Norm'And Prod pour éviter toutes charges trop importantes sur une même personne.

Les règles (Charte) existent pour la durabilité de l'association, le(s) groupe(s)s, artiste(s).

Cette charte est votée par le comité exécutif et ses membres et est donc respectée ! l'union fait la force ainsi que le respect de chacun et de ses idées.

#### 3-Les rôles des adhérents

Le rôle de chaque adhérent sera voté en réunion, comité...L'adhérent devra faire au mieux pour effectuer sa « mission »! L'adhérent donne de son temps bénévolement et doit conjuguer avec sa vie personnelle donc le respect entres adhérents est de rigueur! Les remarques sont appréciées quand elles sont justifiées et constructives pour le bien de tous!

Par ailleurs, savoir se remettre en question et réfléchir sur ses manques ou mauvais agissements sont un plus lorsque l'on fait partie d'un groupe de personnes (association)!

# 4-Rédiger des contrats

Norm'And Prod est une association loi 1901, à but non lucratif!

Par conséquent, aucune rémunération ne peut-etre faite à ses adhérents hormis les frais avancés.

Les contrats engagés devront être respectés sauf cas exceptionnels.

### 5-Achats

Pour qu'une aventure musicale soit appréciée, Norm'And Prod peut acheter du matériel (qui lui appartient) après demande et vote au comité exécutif.

Le matériel devra être respecté et utilisé par les membres de Norm'And Prod et seulement les membres de Norm'And Prod.

#### 6-Produire un album, maquette, enregistrements

Norm'And Prod peut produire un enregistrement du ou des artistes adhérent(s) après demande, concertation et vote du comité exécutif et ses adhérents ainsi que tous merchandising associés.

Les bénéfices des ventes, s'il y a, appartiennent à Norm'And Prod, le but est de faire connaître, diffuser le(s) talent(s) d'auteur, compositeur, interprète des adhérents.

### 7-Remboursement des frais de déplacements

Tous frais de déplacements, essence, repas sont remboursés par Norm'And Prod ou payés directement via les moyens de paiements de l'association.

Les remboursements pourront être effectués en indemnités kilométriques sur la base du barème fiscal des frais kilométriques;

#### 8-Décisions - votes

Toutes idées, achats...sont présentés et débattus lors de réunions, comités...Le vote permet de prendre en compte les avis de chacun et doit être respecté.

# 9-Exclusions

Toutes personnes ne respectant pas les règles et ses engagements pourront être rappelés à l'ordre puis exclus (si besoin) de Norm'And Prod pour le bien de l'association.

Ce document n'a pas pour but de faire la loi mais de faire avancer les choses dans le bon sens pour des passionnés de musique et le bien de l'association!

Fait à Soumont saint Quentin, le lundi 10 juin 2019